

Mairie d'ANZAT LE LUGUET

Le bourg

63420 ANZAT LE LUGUET

Tél : 04 73 71 74 68

Fax : 04 73 71 72 15

E-mail : anzatleluguet.mairie@wanadoo.fr



Anzat le Luguet, le 19 août 2019

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE

COMMUNE D'ANZAT LE LUGUET

Enquête publique relative à la délimitation du zonage d'assainissement

prévue à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Par arrêté municipal en date du 14 août 2019, le maire de la commune d'Anzat le Luguet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délimitation du zonage d'assainissement.

Un dossier sera déposé en mairie d'Anzat le Luguet, pendant 18 jours consécutifs, du lundi 9 septembre à 9 heures au jeudi 26 septembre 2019 à 17 heures, où le public pourra en prendre connaissance aux heures d'ouverture du secrétariat. Les personnes qui le désireront pourront formuler leurs observations, soit en les portant sur le registre ouvert à cet effet, annexé au dossier d'enquête, soit par lettre à faire parvenir avant la clôture de l'enquête à Monsieur Jean VEYRAT CHARVILLON commissaire enquêteur en mairie d'Anzat le Luguet.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable en ligne, sur le site internet de la mairie d'Anzat le Luguet : www.anzat-le-luguet.fr.

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie d'Anzat le Luguet les :

Lundi 9 septembre : 9 h à 12 heures

Mardi 17 septembre : 14 h à 17 heures

Jeudi 26 septembre : 14 h à 17 heures

Les demandes éventuelles de communication des conclusions du commissaire enquêteur devront être adressées à Monsieur Le Maire de la commune d'Anzat le Luguet
